

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Direction de la Coopération et des
Échanges Interuniversitaires

N° : 744 /D.C.E.I.U/2020

Alger, le

URGENT

Messieurs les Présidents Des Conférences Universitaires Régionales Centre – Est - Ouest

Objet : Plate-forme dédiée aux boursiers algériens en Europe

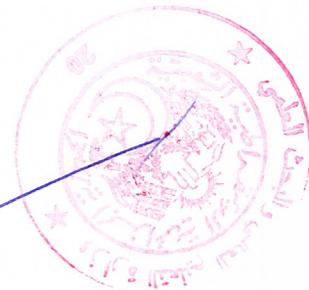
P.J. : Communiqué

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un communiqué relatif à la plate-forme dédiée aux boursiers algériens en Europe, dont la formation est arrivée à terme ou prendra fin au 30/10/2020, en vous sachant gré de bien vouloir informer les établissements universitaires, relevant de votre région, d'informer les boursiers concernés, et les inviter à s'inscrire sur la plate-forme dédiée à ce sujet, avant le 28/10/2020, et ce, en prévision de leur rapatriement.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, l'assurance de ma parfaite considération.

مدير التعاون والتبادل ما بين الجامعات

إمضاء: سعيداني أرقي



إعلان

لفائدة الممنوحين الجزائريين بأوروبا
الذين انتهى تكوينهم أو ينتهي إلى غاية 2020/10/30

تدعو وزارة التعليم العالي والبحث العلمي جميع الطلبة الممنوحين بأوروبا
والذين انتهى تكوينهم أو ينتهي إلى غاية 30 أكتوبر 2020، للتسجيل في
المنصة الرقمية المخصصة لذلك، على الرابط التالي:

<https://services.mesrs.dz/SDFPEI/mod/questionnaire/view.php?id=51>

تزويد المنصة الرقمية بهذه المعلومات قبل تاريخ يوم الأربعاء 28 أكتوبر
2020، أمر ضروري.

Communiqué

À l'intention des boursiers algériens en Europe
dont la formation est arrivée à terme ou prendra fin
au 30/10/2020

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, invite l'ensemble des boursiers algériens, en Europe, dont la formation est arrivée à terme ou prendre fin au 30/10/2020, à s'inscrire sur la plate-forme dédiée à ce sujet sur le lien suivant :

<https://services.mesrs.dz/SDFPEI/mod/questionnaire/view.php?id=51>

L'introduction de ces informations sur la Plate-forme et ce, avant le Mercredi 28 octobre 2020, est requise.